

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 23 FEVRIER 2016

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 15

L'an deux mille seize, le mardi 23 février, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Claudius BROCHARD, Sébastien DESTAIS, Géraldine BRICIER, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Valérie DUROY, Damien GUERET

Absents excusés : Sylvie LANDELLE (pouvoir Maurice AUBRY), Maud VINCHON-FAUCHER, Agnès PLANCHARD (pouvoir Valérie DUROY), Laurent AILLERIE (pouvoir Sébastien DESTAIS), Carine MEZIERE

Secrétaire de séance : Valérie DUROY

Date de convocation : 16 février 2016

Le compte rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Finances : vote compte administratif/compte de gestion, créances éteintes et non valeurs
2. CRUEL : avenant 1 financement travaux déplacement de la prise d'eau
3. SPANC : rapport d'activités 2015
4. Convention avec le syndicat du bassin du Vicoin pour l'étude relative à la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide du Lavoir
5. Approbation plan de financement projet City stade
6. Lotissement de la Pincerie : convention rétrocession espaces et équipements communs
7. Définition du nom du lotissement Route de Courbeveille
8. Prise en charge des coûts d'édition d'un ouvrage de mémoire
9. Questions diverses

[1- Finances : vote compte administratif/compte de gestion, créances éteintes et non valeur](#)

[a-Vote du compte administratif/compte de gestion 2015](#)

N°19/2016 - OBJET : Approbation des Comptes administratifs 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur RICOU Olivier délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par Mme REILLON Christelle, Maire.

Après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, hors de la présence du Maire :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé :

Compte administratif Commune :

CA 2015 - PRINCIPAL AHUILLE			
	Résultat 2014	Budget 2015	Résultat 2015
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 364 386 €	1 490 601 €	1 426 196 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 781 316 €	1 490 601 €	1 469 919 €
Résultat	416 931 €	- €	43 722 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	637 488 €	619 730 €	269 130 €
RECETTES INVESTISSEMENT	506 476 €	641 889 €	646 794 €
Résultat	- 131 013 €	22 158 €	377 663 €
Résultat	285 918 €	22 158 €	421 386 €
	résultat 2015 budget Commune		421 385,76 €
	Excédent fonct reporté de 2014		105 053,27 €
	Déficit inv reporté de 2014		64 719,03 €
	Total clôture exercice 2015		461 720,00 €

Compte administratif Eau-assainissement :

CA 2015 - Eau & Assainissement AHUILLE			
	Résultat 2014	Budget 2015	Résultat 2015
DEPENSES FONCTIONNEMENT	184 723 €	321 824 €	214 339 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	259 395 €	321 824 €	290 941 €
Résultat	74 673 €	- €	76 603 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	635 780 €	944 760 €	680 603 €
RECETTES INVESTISSEMENT	498 808 €	944 760 €	552 355 €
Résultat	- 136 972 €	- €	- 128 248 €
Résultat	- 62 299 €	0	- 51 645,46 €
	résultat 2015 budget Commune		- 51 645,46 €
	Excédent fonct reporté de 2014		74 672,54 €
	Déficit inv reporté de 2014		51 672,96 €
	Total clôture exercice 2015		- 28 645,88 €

Compte administratif Panneaux photovoltaïques :

CA 2015 - Photovoltaïque AHUILLE			
	Résultat 2014	Budget 2015	Résultat 2015
DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 831 €	3 474 €	2 881 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	3 638 €	5 247 €	3 693 €
Résultat	416 931 €	1 774 €	812 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	765 €	765 €	765 €
RECETTES INVESTISSEMENT	2 352 €	20 716 €	2 352 €
Résultat	- 131 013 €	19 951 €	1 587 €
Résultat	285 918 €	21 725 €	2 398,88 €
	résultat 2015 budget Commune		2 398,88 €
	Excédent reporté de 2014 invest		18 364,57 €
	Excédent reporté de 2014 Fonction		1 982,41 €
	Total clôture exercice 2015		22 745,86 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes (eau/assainissement et panneaux photovoltaïques), les identités de valeurs avec les indications du compte

de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 °Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés (ci-dessus)

Vote à main levée pour l'adoption des CA 2015 : 14 pour, pas de contre, ni d'abstention

Le Conseil municipal, après un vote à main levée, adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2015

N°20/2016 - OBJET : Approbation des Comptes de gestion 2015 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval.

Après la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2015 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé de :

-DECLARER que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-ACCEPTE à l'unanimité cette proposition

b- Créances éteintes et non valeurs

N°21/2016 - OBJET : Admissions en non valeurs et créances éteintes sur les budgets eau et assainissement et commune 2016

Olivier RICOU explique que suite à des dossiers de surendettement, des décisions judiciaires ont acté l'effacement de dettes. Ces créances sont dites éteintes.

Il sollicite également l'admission en non-valeur de créances que le comptable n'a pu recouvrer.

-Sur le budget eau-assainissement :

Créances éteintes : date de prise en charge année 2013-2014-2015, montant global de 1 233.52€.

Admission en non-valeur : date de prise en charge année 2013-2014-2015, montant global de 1 985.05 €.

-Sur le budget commune :

Créances éteintes : date de prise en charge année 2014-2015, montant global de 4 475.70 €.

Admission en non-valeur : date de prise en charge année 2012, montant global de 109.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DONNE un avis favorable.

-DECIDE d'inscrire ces opérations au budget eau et assainissement 2016 à l'article 6542 créances éteintes pour la somme de 1 233.52€ et à l'article 6541 admission en non-valeur pour la somme de 1 985.05€.

-DECIDE d'inscrire ces opérations au budget commune 2016 à l'article 6542 créances éteintes pour la somme de 4 475.70€ et à l'article 6541 admission en non-valeur pour la somme de 109.20€.

2-CRUEL : avenant 1 financement travaux déplacement de la prise d'eau

N°22/2016 - Objet : Avenant 1 à la convention de financement des travaux de déplacement de la prise d'eau brute de Laval

Madame le Maire explique qu'une convention pour le déplacement de la prise d'eau de la ville de Laval a été signée en février 2010.

Un avenant 1 à cette convention est présenté. Il a pour objet d'actualiser le montant du solde de la participation financière des communes du CRUEL aux travaux de réalisation de la nouvelle station de pompage d'eau brute située sur la commune de Changé.

	Coût prévisionnel indiqué dans la convention de financement	Coût réel
Coût final	1 479 760.73 €	1 577 995.37 €
Répartition financière communes du CRUEL	Selon coût indiqué dans la convention de financement	Selon coût réel
Ahuillé : 3.5%	13 047.42 €	13 913.58 €

Point sur les versements :

Dépenses réelles	Somme déjà versée en 2011 : 50% de la somme indiquée dans la convention	Appel de fonds
13 913.58 €	6 523.71	7 389.87

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de verser la somme de 7 389.87 €.

-AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant 1.

-DIT que cette somme sera indiquée au budget eau-assainissement 2016 à l'article 6742.

3-SPANC : rapport d'activités 2015

N°23/2016 - OBJET : Rapport d'activités 2015 du SPANC

Madame le Maire rappelle les missions du SPANC de la Ville de Laval : contrôles des installations neuves ou réhabilitées, contrôles périodiques des installations existantes, contrôles de diagnostics des installations en cas de vente d'un immeuble.

Il existe 3 types de contrôles : de conception et d'implantation, de bonne exécution, de bon fonctionnement.

199 installations d'assainissement non collectif à Ahuillé : contrôle tous les 4 ans

- 9 installations sans contrôle car sites inhabités
- **Visites 2015 : 40 contrôles**
 - o de bon fonctionnement : 36
 - o De conception : 3
 - o De réalisation : 1
- 2 refus de contrôle (1 propriétaire)

1 installation réhabilitée par le propriétaire en 2015

87 % des installations soit 173 immeubles présentent un fonctionnement correct (45% en 2007)

13% présentent soit 26 immeubles présentent un fonctionnement non conforme : obligation de travaux car risque pour l'environnement et la salubrité publique

Évaluation par les usagers : satisfaction quant à qualité des contrôles, conseils pratiques fournis, ponctualité du contrôleur, informations concernant la réhabilitation et les aides financières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-ADOpte ce rapport d'activités 2015

4-Convention avec le syndicat du bassin du Vicoin pour l'étude relative à la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide du Lavoir

Le syndicat du Vicoin propose de réaliser une étude relative à la réalisation d'un plan de restauration et de gestion de la zone humide de la Friche sur le ruisseau de la Provosterie : il sera désigné **maître d'ouvrage et financeur**. Exposé réalisé le 16 février 2016 auprès de la commission ad hoc composée de : Sylvie, Maurice, Carine, Claudius, Christelle.

La mission comporte :

- **Etude avant-projet** : étude diagnostic de la zone humide / scénarii de gestion
- **Etude de projet** : choix du scénario / actions de restauration / aménagements

La méthodologie est exposée dans un cahier des clauses administratives particulières

Personne référente du syndicat : **Nicolas BOILEAU**

Mise en place d'un **comité de suivi de l'étude composé** : représentants élus du syndicat, représentants des communes, représentants des financeurs (Agence de l'eau, Département, Régions), représentants de la DDT et de l'ODEMA, représentant du bureau d'études, le maire ou le représentant de la commune.

2 rencontres : avant projet et projet

Durée de l'étude estimée à 9 mois à compter d'avril 2016

Financement de l'étude à 100 % par le syndicat du Vicoin (CTMA). Aucune participation de la commune d'Ahuillé.

N°24/2016 - Objet : Convention de mandat concernant la réalisation d'une étude relative à la création d'un plan de restauration et de gestion de la zone humide de la Friche

Suite à une rencontre le 16 février dernier, le Syndicat propose à la commune une étude visant à la création d'un plan de restauration et de gestion de la zone humide de la Friche, sur le ruisseau de la Provosterie. Le Syndicat de Bassin du Vicoin sera maître de l'étude et financera l'étude à 100%. La commune ne verse aucune participation.

La durée de l'étude est estimée à 9 mois à compter d'avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-AUTORISE pour la durée de l'étude :

*Le libre passage sur les parcelles (étang et abords), du bureau d'étude chargé de réaliser les relevés de bathymétrie et de côtes nécessaires à l'exécution de l'étude,

*Le libre passage occasionnel du technicien de rivière du Syndicat de bassin, chargé de coordonner et de vérifier la bonne exécution de l'étude sur le terrain

-DONNE son accord pour la signature de la convention avec le Syndicat de Bassin du Vicoin

5-Approbation plan de financement projet City stade

Présentation plan de financement :

Financement prévisionnel City stade	Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes	Taux
Coût total de l'investissement (estimation)	58 174,00 €	69 808,80 €		
Subventions demandées			56 452,20 €	
DETR (30%)			17 452,20 €	25,00%
MSA			4 000,00 €	5,73%
CAF (prêt/subvention)			28 000,00 €	40,11%
Réserve parlementaire			7 000,00 €	10,03%
FCTVA			11 451,44 €	16,404%
Autofinancement			1 905,16 €	2,73%
Total	58 174,00 €	69 808,80 €	69 808,80 €	100,00%

N°25/2016 - Objet : Demande de subvention à la MSA pour la création d'un terrain multisports et ses équipements

Madame le maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière à la MSA d'un montant de 4000 € pour la création d'un terrain multisports comprenant ses équipements 53 174 € HT et son préau 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**SOLLICITE** une aide financière de la MSA d'un montant de 4 000 € pour la création d'un terrain multisports comprenant ses équipements et son préau.

-**CONFIE** à Mme le maire le soin de monter le dossier de demande.

N°26/2016 - Objet : Demande de subvention à la CAF pour la création d'un terrain multisports et ses équipements

Madame le maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière à la CAF d'un montant de 28 000 € pour la création d'un terrain multisports comprenant ses équipements 53 174 € HT et son préau 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**SOLLICITE** une aide financière de la CAF d'un montant de 28 000 € pour la création d'un terrain multisports comprenant ses équipements et son préau.

-**CONFIE** à Mme le maire le soin de monter le dossier de demande.

N°27/2016 - Objet : Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire

Madame le maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de 7000 € auprès de M. Guillaume CHEVROLLIER, député, pour la création d'un terrain multisports comprenant ses équipements 53 174 € HT et son préau 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**SOLLICITE** une aide financière de 7 000 € auprès de la Réserve parlementaire

-**CONFIE** à Mme le maire le soin de monter le dossier de demande.

Madame le Maire fait part des subventions qui seront mises en place prochainement et qui pourront bénéficier à la Commune d'Ahuillé

- Laval agglo : mise en place d'un fonds de concours 2016-2020
- Conseil départemental : mise en place d'un contrat de territoire à destination des communes du département et des EPCI.

Les enveloppes et les modalités d'attribution ne sont pas connues à ce jour

6-Lotissement de la Pincerie : convention de rétrocession espaces et équipements communs

Lotissement privé La Pincerie, rue Georges Landais : 3 parcelles

Propriétaire : Mme Angelina ROBIN

Demande : rétrocession de la voirie et des équipements communs à la commune

Proposition : accord de principe pour la rétrocession de la voirie sous réserve de la signature d'une convention entre le propriétaire et la commune comprenant :

- Plans de récolement des réseaux d'alimentation eaux potable, pluviales et eaux usées et de la voirie,
- Rapport de contrôle des réseaux (passage caméra)
- Contrôle de la structure de la voirie (épaisseur)
- Plan de l'éclairage
- Rétrocession à l'issue de tous les travaux

Aménagements des espaces communs :

Prise en compte de la parcelle n° **C1137** d'une surface de 273 m² appartenant à la commune

dans l'aménagement du lotissement

→ Cet espace pourra être aménagé en bande piétonne pour faciliter la liaison douce vers le lavoir. Le coût de l'aménagement sera supporté par le pétitionnaire

N°28/2016 - Objet : Rétrocession des espaces et équipements communs dans le domaine public communal, lotissement « la Pincerie »

Madame le maire présente le projet de lotissement privé rue Georges Landais comprenant 3 lots à usage d'habitation. Le pétitionnaire, Mme Angelina Robin, sollicite la rétrocession des espaces et équipements communs dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** un accord de principe pour la rétrocession des espaces et équipements communs dans le domaine public sous réserve de la signature d'une convention entre le propriétaire et la commune comprenant: plans de récolement des réseaux d'alimentation eaux potable, pluviales et eaux usées et de la voirie, rapport de contrôle des réseaux (passage caméra), contrôle de la structure de la voirie (épaisseur), plan de l'éclairage et rétrocession à l'issue de tous les travaux

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de rétrocession

7-Définition du nom du lotissement Route de Courbeveille

Plusieurs propositions ont été données :

- Les noms des champs : Le champ de l'Aire, Le Grand Pré, Le Champ du Bourg
- Le Ruisseau et les Etangs
- L'Orient de la Daguenière et l'Occident de la Daguenière

A l'unanimité des votes, le lotissement partie Nord est baptisé Lotissement Les Etangs, celui du Sud, Le lotissement Le Ruisseau.

8-Prise en charge des coûts d'édition d'un ouvrage de mémoire

Le coût d'édition des mémoires de guerre de Marcel Herriau s'élève à 58,75 €.

Livraison prévue le 22 février 2016

L'ouvrage sera disponible à la bibliothèque municipale

N°29/2016 - OBJET : Achat d'un ouvrage de mémoire

Madame le Maire propose aux conseillers d'acheter, dans l'intérêt communal, à la petite fille de Marcel Herriau, Mme Cécile Tonnelier, son ouvrage de mémoire pour la somme de 58.75 €.

Ce livre sera disponible pour tous, à la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour cet achat d'un montant de 58.75 €

- **AUTORISE** la maire à payer cette somme à la petite fille de Marcel Herriau, Mme Cécile Tonnelier

9-Questions diverses

- **Participation financière** de la commune aux frais de fonctionnement d'une **CLIS** (classe pour l'inclusion scolaire) à Laval Saint-Pierre concernant 1 enfant handicapé d'Ahuillé.

La contribution financière est égale au coût d'un élève scolarisé dans notre commune.

- **Approbation de notre agenda d'accessibilité par le Préfet** le 8/02/2016 : la commune devra réaliser un point de situation intermédiaire début 2017 et fournir une attestation d'achèvement des travaux fin 2018

-Subvention pour notre démarche de prévention des risques accordée par le Fonds national de prévention du CNRACL : 5000 €

- Campagne d'élagage/abattage des arbres : un diagnostic sanitaire de 5 arbres remarquables a été réalisé : 4 chênes et 1 marronnier situés Lotissement du Cormier, Côteaux de la Roche, Allée de la Roche et rue de Bretagne (près de la MAPA).

Il s'avère qu'un chêne situé lotissement du Cormier présente un risque de chute. Le Conseil décide de l'abattre. Concernant le chêne situé aux Côteaux de la Roche, le Conseil décide à la majorité des voix (10 pour, 5 contre) de le conserver et de procéder à son élagage.

Madame Le Maire rappelle que la commission voirie étudie le remplacement des arbres dans les lieux où ceux-ci ont été abattus (rue de Concise).

-Point information commission football : une visite des installations de St Germain le Fouilloux a été réalisée. Des devis sont attendus concernant la mise aux normes du terrain actuel.

- Nouvelle proposition financière de vente du Musée Pot. La commission commerce étudiera le dossier lors de sa prochain réunion le 7 mars 2016.

- 1 Logement RDC F1 rue Jean-Baptiste Robin, propriété de Méduane Habitat sera disponible le 17 mars.

Agenda du mois de mars 2016 :

24/02 - 20h30 Com Associations/finances (subventions)

25/02 - 17h00 réunion RH Responsables /adjoints

26/02 - AG Familles Rurales

01/03 - 20h30 Réunion commune nouvelle tout le conseil

03/03 - 20h30 Laval aggro orchestra - Salle des Lavandières tout public

05/03 - 11h à 12h30 Rencontre avec les exploitants agricoles

05/03 - 15h00 Goûter MAPA et 100 ans M. Bannier

07/03 - 20h30 commission commerce

09/03 -20h30 Réunion Téléthon toutes les associations + com^oassociations

10/03 - 20h00 Conseil d'école

14/03 - 20h30 commission voirie

16/03 - 20h30 AG Vicoin Initiatives

19/03 - Portes ouvertes STEP

19/03 - Soirée choucroute Jumelage

22/03 - Conseil d'administration CCAS

29/03 - 11h00 Communiqué de presse Kerbrune

Le prochain conseil municipal est fixé le 31 mars 2016 à 20h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° 19 /2016/010 - Approbation des Comptes administratifs 2015

Délibération n° 20 /2016/011 - Approbation des Comptes de gestion 2015 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval

Délibération n° 21 /2016/011 - Admissions en non valeurs et créances éteintes sur les budgets eau et assainissement et commune 2016

Délibération n° 22 /2016/011 - Avenant 1 à la convention de financement des travaux de déplacement de la prise d'eau brute de Laval

Délibération n° 23 /2016/011 - Rapport d'activités 2015 du SPANC

Délibération n° 24 /2016/012 - Convention de mandat concernant la réalisation d'une étude relative à la création d'un plan de restauration et de gestion de la zone humide de la Friche

Délibération n° 25 /2016/012 - Demande de subvention à la MSA pour la création d'un terrain multisports et ses équipements

Délibération n° 26 /2016/012 - Demande de subvention à la CAF pour la création d'un terrain multisports et ses équipements

Délibération n° 27 /2016/012 - Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire

Délibération n° 28 /2016/013 - Rétrocession des espaces et équipements communs dans le domaine public communal, lotissement « la Pincerie »

Délibération n° 29 /2016/013 - Achat d'un ouvrage de mémoire

Séance du 23 février 2016
Délibérations prises de
n°19 à 29 /2016

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHEsNEAU	
Sylvie	LANDELLE	Excusée-pouvoir
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Sébastien	DESTAIS	
Agnès	PLANCHARD	Excusée-pouvoir
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	Excusé-pouvoir
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	Excusée
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON- FAUCHER	
Damien	GUERET	